

travaux publics et urbanisme



DU 18 AU 25 MAI

Semaine nationale des travaux publics

Du 18 au 25 mai 2025, profitez de la semaine nationale des travaux publics pour manifester votre reconnaissance !

Les infrastructures publiques sont constamment sollicitées et les employé(e)s des travaux publics s'assurent de les maintenir efficacement et avec toute la rigueur requise afin que le réseau demeure sécuritaire. Que ce soit pour du déneigement, un bris d'aqueduc ou une réparation de ponceau, l'équipe des travaux publics de Prévost œuvre sans relâche et est toujours prête à intervenir avec détermination et efficacité sur le territoire.

vivez Prévost

Dans le cadre de la semaine nationale des travaux publics, nous vous invitons à dire « Merci » à nos travailleurs des travaux publics que vous pourrez croiser dans vos quartiers puisque la reconnaissance ne coûte rien, mais elle apporte énormément !



PISCINES RÉSIDENTIELLES

Vous avez jusqu'au 30 septembre 2025 pour vous conformer !

Pour limiter l'accès des jeunes enfants, des règles s'appliquent à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables (gonflables ou autres).

Les propriétaires de piscines résidentielles installées avant le 1^{er} novembre 2010 ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour rendre leurs aménagements conformes à la nouvelle réglementation adoptée par le gouvernement provincial.

Pour plus d'informations et pour vérifier la conformité de vos installations, vous pouvez communiquer avec le Service de l'urbanisme : urbanisme@ville.prevast.qc.ca.

Pour plus d'information sur la réglementation :



 ville.prevast.qc.ca/formulaires